



Nombre de membres élus au Bureau : 55	Membres en fonction : 55	Membres présents : 37	Absent(s) excusé(s) : 12	Absent(s) : 6	Pouvoir(s) : 5
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 18 septembre 2024

Vote(s) pour : 42  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Séance du Mardi 24 septembre 2024,**

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2024-09-24-BD-94.2 :

**Création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet - Chargé de mission revitalisation et amélioration de l'habitat du territoire métropolitain.**

Rapporteur : Monsieur Daniel DEFAUX

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L. 332-8 et L. 332-12,  
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,  
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3 II,  
VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,  
VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,  
VU le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,  
VU le décret n° 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique,  
VU le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale,  
VU la délibération du Conseil Métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,  
VU la délibération du Conseil Métropolitain du 8 juillet 2024 relative au Budget Supplémentaire 2024 autorisant la création d'emplois en contrat de projet,  
CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour la mise en œuvre d'une opération de revitalisation et d'amélioration de l'habitat du territoire métropolitain,

DECIDE :

- de créer un emploi non permanent de catégorie hiérarchique A, relevant du cadre d'emploi des Attachés territoriaux, afin de mener à bien le projet ou l'opération identifiée suivante : mise en œuvre d'une opération de revitalisation et d'amélioration de l'habitat du territoire métropolitain.  
L'agent sera recruté par contrat en application de l'article 3 II. de la loi n°84-53 pour une durée initiale d'un an.  
Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet pour lequel le contrat a été conclu. À

défaut, le contrat sera renouvelé par reconduction expresse si le projet prévu ne sera pas achevé au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

L'agent assurera les fonctions de Chargé d'Opération de revitalisation de territoire / Amélioration de l'habitat à temps complet.

L'agent recruté devra connaître les différents acteurs institutionnels dans les domaines relevant du conseil et ingénierie de l'habitat (SOLIHA), du conseil en développement des territoires et requalification des quartiers anciens (ANAH, DDT), du conseil et ingénierie de la transition et de l'efficacité énergétique (ALEC du Pays Messin).

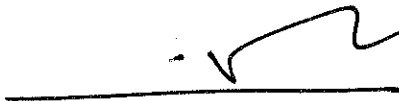
Il disposera d'un diplôme spécialisé en urbanisme, bâtiment, immobilier, environnement et justifiera d'une expérience significative, notamment dans l'animation ou le suivi de programmes opérationnels.

La rémunération de l'agent sera fixée par référence au cadre d'emplois des Attachés territoriaux, à laquelle s'ajouteront les compléments de rémunération en vigueur.

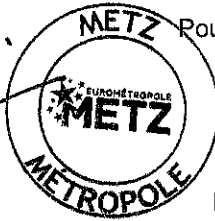
- de modifier le tableau des effectifs des agents contractuels en conséquence.

Metz, le 25 septembre 2024

Le Secrétaire de séance



Pascal GAUTHIER  
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation

La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT

## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20240924-2024-09-DB94-2-DE

**Numéro de l'acte :** 2024-09-DB94-2  
**Date de décision :** mardi 24 septembre 2024  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet - Chargé de mission revitalisation et amélioration de l'habitat du territoire métropolitain  
**Classification :** 4.2 - Personnel contractuel  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 29/09/2024  
**Numéro AR :** 057-200039865-20240924-2024-09-DB94-2-DE  
**Document principal :** 40\_AC-94-2.pdf

#### Historique :

26/09/24 17:20	En cours de création	
26/09/24 17:22	En préparation	Catherine DELLES
29/09/24 09:25	Reçu	Catherine DELLES
29/09/24 09:26	En cours de transmission	
29/09/24 09:30	Transmis en Préfecture	
29/09/24 09:43	Accusé de réception reçu	